



Compte rendu réunion 2 « Conseil citoyen »

-Mercredi 30 Novembre 2016 à 18h30

Présents :

Pour l'animation

James Guérin (Délégué du Préfet) ; Jordan Basileu (agent de développement social et urbain)

Participants

Laetitia Weitz (habitante) ; Olivier Ugolini (association Cyrango) ; Arnaud Targat (habitant) ; Daniel Pauget (habitant) ; Garayt Gilles (habitant), Simonet Myriam (habitante) ; Perez Angélique (habitante).

Excusés

Bererd Philippe (habitant) ; Jessica Labanne (EPI LiLO)

Ordre du Jour :

1. Récapitulatif des collèges + présentation des nouveaux membres
2. Retour sur les questionnaires
3. Présentation de l'appel à candidature politique de la ville 2017

1. Récapitulatif des collèges + présentation des nouveaux membres

Lors de la réunion de lancement du conseil citoyen, la désignation des membres fut la suivante :

Collège habitants tirés au sort	Collège habitants volontaires	Collège acteurs locaux
Weitz Laetitia Marmouget Marie Teyssere Robert Targat Arnaud	Marmouget Francis Pauget Daniel Bererd Philippe	Ugolini Olivier - association Cyrango Thunot Didier et Delbet Alain – association grain de sel Dalmasso Florent – association court-circuit Péριοche Sonia Epi liLO
4	3	5
Total 12		

Suite à la consultation des personnes intéressées par le conseil citoyen plusieurs personnes ont souhaité être membre de l'instance :

Monsieur **Garayt Gilles** intègre le collège d'habitants volontaires

Madame **Pérez Angélique** intègre le collège d'habitants volontaires

Madame **Simonet Myriam** intègre le collège d'habitants volontaires mais ne fait pas partie du périmètre du contrat de ville.

Le nombre de conseillers est actuellement de 15. Trois autres personnes souhaitent être membres. Elles seront intégrées aux différents collèges lors de leur présence aux prochaines rencontres.

2. Retour sur les questionnaires

La synthèse complète des questionnaires est disponible en pièce jointe de ce CR ou sur la plateforme de document via ce lien : <https://drive.google.com/open?id=0BzDuWgpIVaF1YldUR0ZhclRuOUU>



Partie I du questionnaire : Le règlement intérieur

Note pour lecture du présent compte rendu :

Sont désignés par **répondants**, les personnes ayant répondu au questionnaire, soit 10.

Sont désignés comme **participants**, les personnes présentes à la rencontre du 30 Novembre.

Rappel : le questionnaire a pour objectif d'amorcer une réflexion sur le fonctionnement de conseil citoyen en vue d'élaborer un règlement intérieur. Les présentes réponses ne sont pas office de règlement intérieur mais d'orientations à valider ultérieurement.

La durée du mandat

Les répondants souhaitent que le mandat soit de deux ans. Pour les participants cela permet le temps de prendre ses marques et de voir les projets avancer. Un participant demande s'il n'est pas souhaitable que le mandat soit de 1an pour permettre de tester le fonctionnement de l'instance. Il ressort pour les participants que la durée du mandat n'est pas contraignante, ce qui importe plus c'est la motivation des membres.

Limitation du nombre de membres

Les répondants ont donné une majorité de oui en pointant l'idée d'ouverture à tous les loriolais mais également la crainte qu'un effectif trop grand rende le conseil moins productif alourdissant ainsi le travail mais aussi la décision. Certaines réponses proposent donc le cas échéant le recours à des commissions.

Un participant pose la question du nombre minimum de participant. Il demande également si la démission/départ d'un membre doit entraîner systématiquement un remplacement.

La question du quorum minimum pour le fonctionnement du conseil citoyen est posée. Cette question peut être élargie à la prise de décision.

Néanmoins les participants insistent sur l'ouverture du conseil qui doit être clairement affichée.

Le droit de vote et désignation de représentants

Les participants distinguent le droit de vote relatif au fonctionnement interne du conseil citoyen (par exemple le présent règlement intérieur) des avis qui seront formulés sur un projet.

Pour les répondants, le vote devrait être réservé aux seuls membres du conseil citoyen. Dans ce sens, les participants font la distinction entre plusieurs statuts au sein de l'instance :

- Un bureau, les représentants identifiés auprès des partenaires du Contrat de Ville
- Les membres actifs des différents collèges
- Les personnes extérieures et visiteurs dans la logique d'ouverture

Les deux premiers ont un droit de vote alors que le dernier peut formuler un avis aux côtés des membres du conseil citoyen.

Jordan Basileu insiste sur le caractère consultatif des avis. Il rappelle que l'instance n'a pas pouvoir de décision. En revanche, les partenaires du Contrat de Ville s'engagent à répondre de manière argumentée à chaque avis qui sera formulé que la réponse soit positive ou négative.

Fréquence de rencontre

Les répondants se sont exprimés majoritairement pour la tenue d'une réunion par trimestre, soit 4 par an. Le conseil citoyen ne doit pas devenir une contrainte mais les répondants expriment la possibilité de réunions supplémentaires en fonction des besoins.

Une participante demande si les réunions se feront à la demande de la mairie. Il lui est répondu que le rythme actuel est claqué sur celui du Contrat de Ville mais que les membres peuvent à tout moment demander la tenue d'une nouvelle rencontre. L'agent de développement joue le rôle de facilitateur.



Les participants souhaitent que les orientations prises puissent être rediscutées quand le conseil citoyen sera pleinement opérationnel. Jordan Basileu explique qu'il ne s'agit pas de valider ce soir le règlement intérieur, il fera l'objet de nouvelles discussions. Une validation pour le deuxième trimestre 2017 est souhaitable.

Le statut du conseil citoyen

Un participant pose la question suivante, « est-ce que l'on souhaite quelque chose de lourd ou de léger ? ».

Un collectif sans forme juridique est ressorti majoritairement dans les réponses. Pour James Guérin, un collectif est suffisant pour l'instant mais pourra évoluer en fonction des souhaits des membres. Un participant pointe qu'il existe déjà beaucoup d'associations sur Lorient et de ce fait le conseil citoyen pourra faire appel à leur expertise.

Disponibilités

Les répondants sont majoritairement disponibles le soir après 18h.

Un doodle sera envoyé systématiquement afin de définir la date de la prochaine rencontre.

Radiation d'un membre

Le trouble de la tranquillité et du sérieux du conseil citoyen a recueilli une majorité de réponse. James Guérin insiste sur le respect des valeurs de la république, de laïcité et d'apolitisme.

Un répondant à compléter la réponse « absences injustifiées à plusieurs réunions consécutives sauf empêchement majeur ».

La question des absences posent également celle du fonctionnement. Aussi un quorum minimum de membre est-il nécessaire ?

Partie II du questionnaire ATTENTES, CRAINTES ET BESOINS

Le questionnaire avait pour objectif de connaître les attentes, besoins et les craintes autour du conseil citoyen. Liste exhaustive des réponses.

Qu'est-ce que je peux ou veux apporter au conseil citoyen ?

- Participez à des projets qui puissent améliorer la vie des habitants
- Ma réflexion sur vivre ensemble à Lorient
- Mes compétences et connaissances, du dynamisme et ma motivation
- Mon parcours dans la France peut dans beaucoup de cas être adapté pour notre ville.
- Mon point de vue d'administré concerné. Mes attentes et souhaits en matière de développement urbain
- Expertise en matière de DD (développement durable) et de développement de projet
- Je pense pouvoir apporter mes opinions, mes choix, mes demandes, mes attentes ...
- Faire profiter de ma connaissance de la vie à Lorient
- Disponibilité sur la réflexion pour des actions en faveur de la qualité de vie
- Un autre regard sur les actions qui pourraient être menées "au cœur de Lorient" / Développer l'esprit de partage, d'entreprendre, de donner la parole à d'autres, de créer quelque chose.

Selon vous, sur le conseil citoyen doit permettre en priorité de ...

- S'impliquer directement dans la ville
- Faire se rencontrer la population et de réaliser des choses ensemble pour mieux se connaître



- Mettre en place des actions pour l'amélioration du quotidien des habitants et rendre la ville plus attractive, attrayante, dynamique
- Faire prospérer Loriol sur Drôme
- Participer au développement concerté du cœur de Loriol
- Eveiller la ville et les rencontres.
- Remonter les infos plus rapidement
- Faciliter de sortir de chez moi
- "l'ouverture"

Priorités d'actions

L'exercice a été refait puisque les consignes étaient difficiles à appréhender. Voici le résultat pour les 7 participants à la réunion. 1 le plus prioritaire et 5 le moins prioritaire.

- (1) Améliorer le cadre de vie et les conditions de logement des habitants
- (1) Soutenir l'activité économique
- (2) Développer le lien social et la mixité entre les populations
- (3) Soutenir les publics les plus fragiles
- (4) Renforcer l'employabilité
- (5) Favoriser la tranquillité publique

Certains participants pointent la difficulté d'appropriation de ces objectifs. Jordan Basileu explique que le choix de ces objectifs renvoie directement au Contrat de Ville. Ces objectifs stratégiques se déclinent en objectifs opérationnels puis en piste d'action. C'est en soit le cadre de référence de l'ensemble des partenaires du contrat de ville.

Il ressort des priorités très nettes pour les participants. Une participante propose que ces priorités guident le travail du conseil citoyen lors des prochaines rencontres.

Qu'est ce qui me ferait démissionner du conseil citoyen ?

- En cas de désaccord
- Ne pas voir aboutir concrètement les projets, se perdre dans des débats
- une absence d'écoute des personnes participantes sur les problèmes évoqués et l'absence de solution concrètes, cela ne doit pas être de la poudre aux yeux pour remplir seulement l'obligation de création de ce conseil.
- Non prise en compte du travail du conseil citoyen dans l'évolution de notre ville.
- "Radicalisation" d'un membre et/ou une prise de décision contraire à mes principes et attentes. Toute forme de prosélytisme.
- Absence d'écoute et manque de vision de la part des personnes pilotes
- Si le conseil n'aboutit pas.
- maladie / non prise en compte des réflexions du conseil
- Voir que l'on arrive à aucun objectif
- Le non-respect

Selon vous, pour bien fonctionner le conseil citoyen aura besoin de ...



- Bonne volonté, de temps et d'endurance
- Formation, finance, aller à la rencontre de la population concernée
- Informations précises sur les orientations de la commune, les projets, actions en cours et moyens financiers
- D'informations et des moyens humains et financiers.
- Temps. Volontés humaines. Assiduité des membres. Communication pour collecter les doléances. Écoute du CC par les élus et décideurs. Connaissance des programmes et volontés politiques en matière de développement de l'hypercentre loriolais
- Une bonne connaissance des techniques d'animation, une ouverture d'esprit et une vraie écoute
- D'être entendu et surtout d'être pris en compte.
- Une vraie écoute des décideurs
- Cohésion

Plateforme de document

Plusieurs participants posent la question de la communication du conseil avec les habitants. « Comment recueillir les doléances/avis des personnes que nous sommes censées représenter ? » ; « comment nous faire connaître ? »

Plusieurs participants proposent d'utiliser les médias de communication disponible : site internet de la ville, revue municipale. D'autres proposent l'utilisation d'un site internet dédié au conseil citoyen pouvant créer une interface avec les habitants. La question de l'interactivité (fait de pouvoir poster des remarques et avis) a fait débat.

Pour les participants, il est important que chaque avis soit nominatif pour que chacun ait la responsabilité de sa parole.

Au-delà des outils de communication, les participants insistent sur la relation directe avec les habitants. Un participant prend l'exemple des sorties d'écoles qui captent un large public.

Par ailleurs, la plateforme via Gmail (Google drive) apparaît pour tous (répondants comme participants) comme pertinente. Jordan Basileu joindra systématiquement le lien à chaque envoi de mail.

3. Présentation de l'appel à candidature politique de la ville 2017

Les 20 dernières minutes ont permis la présentation rapide de l'appel à projet politique de la ville 2017 aux participants.

Le document complet sera disponible sur la plateforme commune ainsi que la synthèse des ateliers thématiques 2016 du Contrat de Ville.

Prochaine rencontre : début février 2017 pour l'étude des projets proposés au titre de la programmation 2017. Le conseil citoyen sera appelé à émettre un avis.

Jordan Basileu et James Guérin remercie les participants de leur présence à cette rencontre.

La rencontre s'est conclue à 20h05.